

COMITÉ DE SÉCURITÉ DE L'INFORMATION
CHAMBRE AUTORITÉ FÉDÉRALE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

Généralités

Le Comité de sécurité de l'information a été créé par la loi du 5 septembre 2018, qui précise dans son article 98 que le mandat des membres externes du Comité sectoriel du Registre National est maintenu jusqu'à la date de nomination des membres de la chambre sécurité sociale et santé du Comité de sécurité de l'information. La loi du 3 décembre 2017 qui avait déjà créé l'Autorité de protection des données, dispose, par ailleurs, en son article 114 que le Comité sectoriel du Registre national exerce les tâches des comités sectoriels du Registre national et pour l'autorité fédérale qui sont compatible avec le RGDP. Cela signifie que la chambre autorité fédérale du Comité de sécurité de l'information, qui se compose, certes à titre provisoire, des membres externes de l'ancien Comité sectoriel du Registre national, a pu entamer ses activités à l'automne 2018.

En 2020, il y a eu neuf réunions de la chambre autorité fédérale du comité de sécurité de l'information et le Comité s'est aussi réuni six fois en chambres réunies avec la chambre sécurité sociale et santé qui, dans l'attente de la nomination des membres, se compose des membres externes de l'ancien Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé.

La chambre autorité fédérale du Comité de sécurité de l'information a, en 2020, traité 85 demandes : 41 demandes relatives au traitement de données à caractère personnel par ou aux organismes publics fédéraux (dont 22 en chambres réunies), et 44 demandes d'adhésions à une autorisation générale de l'ancien Comité sectoriel pour l'Autorité Fédérale.

Il convient de rappeler que fin 2018 le législateur a transféré la compétence pour autoriser l'accès aux données du Registre national et pour traiter les demandes d'adhésions à une autorisation générale de l'ancien Comité sectoriel du Registre national au Ministre de l'Intérieur.

Pour autant qu'elles soient complètes, les demandes sont, en principe, traitées lors de la toute prochaine réunion ou, au plus tard, lors de la réunion qui suit. En 2020, l'ensemble des demandes (considérées comme complètes) qui ont été introduites auprès de la chambre autorité fédérale du Comité de sécurité de l'information ont été traitées dans les délais prévus.

La communication des données à caractères personnel par des services publics fédéraux ou par des institutions de la sécurité sociale aux services publics fédéraux

La chambre autorité fédérale du Comité de sécurité de l'information a rendu une délibération positive sur l'accès de quelques instances aux données à caractère personnel du SPF Finances, plus précisément le Bureau fédéral du Plan en vue de l'évaluation de l'impact des mesures COVID-19 (délibération n° 20/013 du 15 mai 2020), le 'Centrum voor Sociologisch Onderzoek' de la KU Leuven en vue de la réalisation du projet de recherche « le développement des indicateurs pour la cartographie du niveau de vie dans la Région de Bruxelles-Capitale »

(délibération n° 19/025 du 3 septembre 2019, modifiée le 15 mai 2020), ainsi qu'en vue de la continuation du projet de recherche « un revenu disponible au niveau du ménage sur la base de données administratives » (délibération n° 20/031 du 7 juillet 2020), « Centrum voor Demografie, Familie en Gezondheid » de l'université d'Anvers pour une analyse de la différenciation socio-économique en matière de constitution de famille (délibération n° 20/11 du 15 mai 2020), la Direction générale de la statistique (Statbel) en vue de l'exécution de ses missions légales (délibération n° 20/025 du 7 juillet 2020), « Departement Werk en Sociale Economie » du gouvernement flamand (délibération n° 20/017 du 7 juillet 2020), la Direction de l'Inspection régionale de l'emploi du Service Public Régional de Bruxelles (délibération n° 20/015 du 7 juillet 2020), l'Agence pour une Vie de Qualité (AVIQ) (délibération n° 20/037 du 1^{er} septembre 2020), l'Office national des vacances annuelles (délibération n° 20/031 du 1^{er} septembre 2020), les auditorats du travail et les auditorats généraux du travail (délibération n° 20/021 du 1^{er} septembre 2020), la Cellule de traitement des informations financières (délibération n° 20/023 du 6 octobre 2020), 'Departement Welzijn, Volksgezondheid en gezin' et autres instances flamands du domaine politique de bien-être, santé publique et famille (délibération n° 20/041 du 6 octobre 2020), le SPF Sécurité Sociale pour le développement du modèle de micro-simulation Belmod (délibération n° 20/043 du 6 octobre 2020), les intercommunales flamandes de développement régional aux fins de l'exécution de leurs missions décrétales (délibération n° 20/053 du 6 octobre 2020), le SPF Stratégie et Appui dans le cadre des test pour la mise en œuvre d'un audit trail de l'utilisation de l'ebox pour les personnes physiques (délibération n° 20/057)..

Le chambre autorité fédérale du Comité de sécurité de l'information s'est aussi prononcée sur la communication de données à caractère personnel par le SPF Mobilité, plus précisément aux inspecteurs et contrôleurs sociaux de l'Agence pour une Vie de Qualité (AVIQ) en matière de contrôles sociaux dans le cadre de leurs missions décrétales (délibération n° 20/059 du 1^{er} décembre 2020), et au Touring Club Royal de Belgique dans le cadre de l'assistance dépannage (délibération n° 19/027 du 3 septembre 2019, modifiée le 14 janvier 2020), et par le SPF Mobilité et le SPF Economie au Département du Travail du Ministère de la Communauté germanophone (délibération n° 20/027 du 1^{er} septembre 2020).

Le chambre autorité fédérale du Comité de sécurité de l'information s'est aussi prononcée sur la communication d'une copie read only de la banque de données de la Banque carrefour des entreprises et des bases de données contenant des données d'adresses techniques et géographiques au SPF Stratégie et Appui dans le cadre de son rôle d'intégrateur de services fédéral (délibération n° 20/003 du 14 janvier 2020).

Le comité de sécurité de l'information a rendu, en chambres réunies, une délibération positive sur la communication de données à caractère personnel au SPF Stratégie et Appui et à l'organisation chargée de l'exécution du régime des pensions complémentaires pour les agents contractuels de la fonction publique fédérale, de la justice et des services de police (délibération n° 20/060 du 3 mars 2020), sur l'échange de données à caractère personnel entre l'INAMI et le SPF Finances, dans le cadre de l'identification de bénéficiaires potentiels de l'intervention majorée de l'assurance soins de santé (délibération n° 20/094 du 7 avril 2020), sur la communication de données à caractère personnel par diverses institutions publiques fédérales et institutions de sécurité sociale au SPF Stratégie et Appui dans le cadre du cadastre des titulaires de mandat (délibération n° 20/026 du 3 mars 2020).

Les chambres réunies du comité de sécurité de l'information se sont aussi prononcées sur la communication des données à caractère personnel par le SPF Finances à l'Office national de sécurité sociale afin de contrôler les conditions sous lesquelles un report de paiement a été accordé à certains employeurs dans le cadre des mesures prises pendant l'épidémie coronavirus COVID-19 (délibération n° 20/037 du 1^{er} septembre 2020), au SPP Intégration sociale et les

CPAS en vue de l'exécution des missions légales concernant l'intégration sociale et l'aide sociale (délibération n° 20/019 du 7 juillet 2020), aux organismes assureurs wallons dans le cadre de leurs missions décrétales concernant l'allocation pour l'aide aux personnes âgées (délibération n° 20/045 du 3 novembre 2020), et à l'Office national de sécurité sociale en vue du contrôle des conditions sous lesquelles une prime peut être octroyé au fournisseurs dans le cadre des mesures pendant l'épidémie coronavirus COVID-19 (délibération n° 20/061 du 1^{er} décembre 2020).

Le comité de sécurité de l'information a également rendu, en chambres réunies, une délibération positive sur la communication de données à caractère personnel pseudonymisées par la Banque Carrefour de la sécurité sociale au « Centrum voor sociaal beleid » et au centre fédérale migration en vue de l'analyse de la dynamique de séjour des personnes détachées en Belgique (délibération n° 20/082 du 7 avril 2020), sur la communication de données à caractère personnel concernant la commande d'attestations de soins par l'INAMI au SPF Finances (délibération n° 20/066 du 7 avril 2020 et modification de la délibération n°17/009 du 7 avril 2017), sur la communication de données à caractère personnel par l'Office national de sécurité sociale à l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile en vue du contrôle de la mise au travail d'habitants de structures d'accueil et de la détermination de leur contribution à l'aide matérielle (délibération n° 20/074 du 7 avril 2020, modifiée le 1^{er} septembre 2020), sur la communication de données à caractère personnel par le SPF Justice au Service fédéral des pensions en vue du traitement des dossiers des personnes ayant une condamnation pénale (délibération n° 20/029 du 7 juillet 2020), sur la communication de données à caractère personnel per des institutions de sécurité sociale à la cellule de traitement des informations financières (délibération n° 14/058 du 2 septembre 2014, modifiée le 7 juillet 2020 et le 1^{er} septembre 2020), sur la communication de données par le SPF Mobilité à l'INAMI dans le cadre du contrôle de l'octroi d'indemnités d'incapacité de travail aux personnes actives dans la vente de voitures (délibération n° 20/262 du 3 novembre 2020), et sur la communication de données à caractère personnel par le SPF Justice à l'Agence pour la protection sociale flamande (Agentschap Vlaamse sociale bescherming) et les caisses d'assurance soins flamandes dans le cadre de l'application de la 'protection sociale flamande' (délibération n° 20/047 du 3 novembre 2020).

Renseignements complémentaires

Le présent rapport contient un aperçu succinct des activités de la chambre autorité fédérale du Comité de sécurité de l'information en 2020, avec la mention de quelques thèmes spécifiques traités et, le cas échéant, le renvoi aux délibérations traitant ces thèmes. Pour un aperçu complet de ces délibérations, vous pouvez consulter la page <https://dt.bosa.be/fr/csi/deliberations> .